

Secrétaire général
Adjoint au DASEN chargé du 1^{er} degré

Évreux, le 8 juillet 2022

N° NS - 2022 - 003
Affaire suivie par :
Jérôme HÉNON
Inspecteur de l'Éducation nationale
Circonscription Eure A.S.H.
Chargé de la mission climat scolaire
Cathy ROUSSEAU
Directrice Vie Scolaire
Tél. 06 19 89 03 68
Mél. directeurviescolaire27@ac-rouen.fr
dsden27-dvs@ac-normandie.fr

Françoise MONCADA
Directrice académique
IA-DASEN

à

Mesdames / Messieurs
les directeurs des écoles publiques
- POUR ATTRIBUTION -

Mesdames / Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
- POUR INFORMATION -

DSDEN 27
24, Boulevard Georges Chauvin - CS 22203
27022 Évreux Cedex

Objet : Programme pHARe

Texte de référence : Loi du 2 mars 2022 : Prévention des faits de harcèlement scolaire et prise en charge des victimes

Généralisation du programme pHARe (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'Ecole).

Public ciblé : élémentaire 1^{er} degré public.

Pièces jointes :

- annexe 1 : présentation du programme ;
- annexe 2 : tutoriel utilisation de la plateforme.

Le programme pHARe, programme global de prévention et d'intervention contre le harcèlement scolaire sera généralisé à l'ensemble des écoles élémentaires et collèges du territoire national en **septembre 2022**.

Une plateforme numérique sera accessible aux directeurs à cette rentrée pour adhérer au programme, mettre en œuvre des actions et accéder à l'espace documentaire.

Chaque équipe enseignante identifiera un ou deux référents pHARe par école :

- ⇒ le directeur (obligatoirement) et un adjoint volontaire.

Dans le cadre d'un RPI, il s'agira de désigner les directeurs des écoles élémentaires et un adjoint.
Ces référents bénéficieront d'une **formation de 6h** qui se déclinera selon le calendrier suivant :

Début septembre 2022	Découverte du programme pHARe (Auto-formation) - Document « pHARe, un programme global de prévention du harcèlement » (Annexe 1) Les actions à développer Présentation de la plateforme et des ressources disponibles - Un tutoriel d'utilisation de la plateforme (Annexe 2)
Au choix 21/09/22 13h30 - 16h30 ou 28/09/22 9h00 - 12h00	Le harcèlement et le cyberharcèlement (3h en distanciel) Les liens de connexion seront communiqués ultérieurement
Date définie par l'I.E.N.	L'équipe ressource pHARe de circonscription Présentation de l'équipe ressource de circonscription et son protocole d'intervention Cette équipe est mobilisable pour accompagner l'école dans la gestion des situations de harcèlement scolaire.

Le directeur veillera à communiquer les informations relatives au programme pHARe lors d'un conseil des maîtres et à donner aux enseignants l'accès à la plateforme en les inscrivant dans l'équipe programme (cf tutoriel - annexe 2).
En vous remerciant pour votre engagement et vos actions à venir dans la lutte contre le harcèlement scolaire.

Signé : Françoise MONCADA